

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PARTICIPEZ AU MOUNTAIN PLANET 2026

Alpexpo Grenoble // 21-23 avril 2026



UNE OPÉRATION
PORTÉE PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :



MOUNTAIN PLANET 2026

SALON DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE

ALPEXPO - GRENOBLE

MOUNTAIN PLANET : LE RENDEZ-VOUS MONDIAL DES PROFESSIONNELS DE LA MONTAGNE

Depuis 50 ans, le salon Mountain Planet s'impose comme l'événement phare de la filière montagne à l'échelle internationale. Plus grand salon dédié à l'aménagement et aux innovations des territoires de montagne, il constitue un lieu unique de rencontres, de réflexion, de développement commercial et de partage d'idées.

Pendant trois jours, 60 000 m² d'exposition rassemblent les leaders de l'écosystème montagnard : exposants, délégations internationales et décideurs s'y retrouvent pour découvrir les dernières technologies, produits et services. Ce rendez-vous est également une plateforme idéale pour échanger des expériences, explorer des solutions innovantes et débattre des pratiques favorisant un impact environnemental positif.

Mountain Planet est bien plus qu'un salon : c'est un espace incontournable de dialogue et de prospective sur les enjeux de l'industrie et du tourisme de montagne.

Véritable vitrine des innovations technologiques et des savoir-faire internationaux, il favorise les opportunités d'affaires tout en s'engageant à répondre aux défis économiques et environnementaux majeurs de la filière.

Grenoble Alpes Métropole et ses partenaires, Isère Attractivité, Le SMMAG, l'Oisans et la CCI de Grenoble seront présents au salon Mountain Planet sous bannière Grenoble Alpes du 21 au 23 avril 2026. Au cœur d'Alpexpo Grenoble, le collectif embarque 15 projets, entreprises du territoire et propose une vision durable de l'aménagement de la montagne. Ce collectif regroupera les acteurs de l'écosystème de la montagne : collectivités locales, institutions et entreprises innovantes. Une vitrine unique pour valoriser les liens ville-montagne, le savoir-faire des entreprises locales et les transitions pour l'économie de la montagne.

Objectif ? Mettre en lumière les nouvelles manières de faire portées par les acteurs du territoire et les faire rayonner au sein de ce salon international. Pendant trois jours, ces entreprises pourront échanger avec les acteurs de la montagne et 40 délégations internationales en recherche de produits ou de services, de nouvelles tendances et de solutions. Une mise en relation précieuse qui favorise le partage d'expériences et ouvre la voie vers des pratiques avec un impact moindre sur l'environnement.

Vous êtes une entreprise innovante du territoire ? Vous portez des projets et des solutions pour la montagne et vous souhaitez de la visibilité, vous développer dans les Alpes et à l'international ?

Ce salon est fait pour vous !



En référence :

www.mountain-planet.com • www.grenoblealpesmetropole.fr • isere-attractivite.com

LE PAVILLON GRENOBLE-ALPES

- **Un emplacement premium**, sur l'allée rouge, avec 4 angles, aux couleurs de Grenoble Alpes et de l'Isère
- **Un coût de participation allégé** par la participation financière des territoires partenaires du pavillon Grenoble Alpes
- **Un partenariat d'acteurs économiques** de l'innovation, des mobilités, de l'aménagement, de la diversification et de l'animation et de collectivités territoriales : le gage de **visibilité** du territoire sur la scène alpine et internationale
- **Invitation aux nombreux temps forts d'animation** organisés sur le Pavillon Grenoble Alpes en collaboration avec les partenaires et co-exposants
- **Temps conviviaux** pour réseauter avec les délégations présentes sur le salon
- **Mises en relation B2B** : avec le Cluster Montagne et les délégations étrangères
- **Mobilisation du collectif** avant le salon
- **Communication** sur le collectif, les entreprises, les solutions en amont de l'événement
- **Présence de personnalités**, acteurs de la montagne, élus des collectivités territoriales

L'OFFRE GRENOBLE-ALPES

- + **Un espace d'exposition clé en main d'environ 10 m²** au sein d'un stand de plus de 270 m² partagé entre 15 co-exposants
- + **L'accès à un espace informel Grenoble-Alpes**, meublé et équipé d'un écran, pour accueillir vos prospects et pitcher vos solutions.
- + **La communication de votre participation sur nos réseaux** et ceux de nos partenaires.
- + **Badges exposants**, invitations via le programme acheteurs délivrés pour le salon

Pour une participation forfaitaire de :

- 1 625 € HT
PRIMO Exposant,
- 2 845 € HT
Exposant partenaire

POUR PARTICIPER

Quinze exposants seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Votre structure doit avoir un **ancrage fort sur le territoire** Grenoble-Alpes, en Oisans et plus largement en Isère.
- Votre **solution** doit être **innovante** et doit **adresser les champs des mobilités, de l'aménagement, la diversification et l'animation au service d'une montagne durable**. Un plus serait de pouvoir présenter solutions et produits lors d'une démonstration sur le pavillon collectif.
- Votre **équipe** doit être **présente et dynamique** pour contribuer à l'animation et la vie du stand durant tout le salon : pitch, ateliers, démonstrations, temps forts, revues médiatiques.
- Votre structure et votre solution doivent avoir **vocation à adresser le marché alpin, international**.



POUR CANDIDATER

Transmettez votre dossier
de candidature par courriel à :
promotion@grenoblealpesmetropole.fr

Date limite des candidatures :
lundi 2 février 2026

Pour toute question, contacter :
chris.dupoux@grenoblealpesmetropole.fr
julia.heintz@isere-attractivite.com

**En candidatant vous vous engagez à régler auprès d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Métropole
une participation forfaitaire de 1 625 € HT PRIMO Exposant, 2 845 € HT Exposant partenaire**

Nom de la structure :

Contact de la personne référente pour ce salon

Nom prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Coordonnées des personnes qui seraient présentes au salon :

Présentation rapide et motivations

*Situation de la structure dans l'écosystème de l'aménagement de la montagne (5 lignes max) /
vos liens avec le territoire :*

En quoi vos solutions sont-elles innovantes et se démarquent-elles d'autres produits ? (5 lignes max)

*Quels sont vos objectifs en participant au salon : visibilité, prospection, benchmarking, autre ?
Avez-vous déjà participé à des salons internationaux de ce type ? Si oui, le(s)quel(s) ? (5 lignes max)*



Coordonnées de la personne en charge des finances

Nom prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

N° de SIRET:

Code APE :

Adresse :

Coordonnées de la personne en charge de la communication

Nom prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Veillez joindre à votre mail :

- **Logo de l'entreprise** format vertical en version HD pour les supports de communication et le stand
- **3 images représentatives** de vos solutions, offres et produits afin d'outiller la communication (RS, dossier de presse, ...)

Signature _____

CALENDRIER :

→ **Déc. 2025-janvier 2026 : exprimer son intérêt de participation par mail**

→ **Mi-février 2026** : vous serez notifiés de votre sélection sur le stand

→ **Début mars 2026 :**

Envoi des pièces complémentaires au dossier de candidature :

- une présentation pitch au format Powerpoint en français/anglais pour présenter votre société et vos solutions : nom, nature juridique, et nombre d'employés de votre société, quelques chiffres clés de nature économique, sur votre marché et domaine d'activité / votre ancrage dans l'écosystème isérois / vos relations avec les acteurs locaux et vos ambitions de développement à l'international
- Un poster visuel de présentation de votre entreprise (format à préciser)
- Une vidéo de votre entreprise qui sera diffusée sur le stand, via RS
- Compléter la fiche de renseignement
- Contractualisation Grenoble Alpes Métropole (lettre d'engagement)



DÉCLARATION DES AIDES DE MINIMIS

À remplir après retour de la sélection et à envoyer à :

promotion@grenoblealpesmetropole.fr

Veillez mentionner ci-dessous l'ensemble des aides dites « de minimis » (y compris l'aide relative à la présente action collective), tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un octroi à votre entreprise (au sens d'entreprise unique) au cours des 2 derniers exercices fiscaux clos précédant la date de signature de cette déclaration et de l'exercice fiscal en cours. En l'absence de déclaration renseignée aucune aide ne pourra être accordée.

La définition d'entreprise unique se réfère à la recommandation 2003/361/CE n°800/2008 de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises : tout groupement d'entreprises liées est considéré comme une entreprise unique. L'identification des aides de minimis octroyées doit donc couvrir l'entreprise candidate, ainsi que toute entreprise sur laquelle elle exerce, directement ou indirectement, une influence dominante ou toute entreprise qui peut exercer une influence dominante sur l'entreprise candidate ou qui, comme l'entreprise candidate est soumise à l'influence d'une autre entreprise.

Dans le tableau ci-dessous : précisez le montant, le type d'aide et la date de l'aide, indiquer 0 si aucune aide n'a été perçue.

Aide de minimis au sens du règlement n° 1407/2013 du 18.12.2013, J O L 352 du 24.12.2013		
Exercice fiscal année N - 2	Exercice fiscal année N - 1	Exercice fiscal en cours
Total	Total	Total

Le cas échéant convertir les aides en équivalent subvention

Le responsable de l'entreprise*

Nom prénom :

Fonction :

A participé à l'action internationale élaborée par Grenoble Alpes Métropole, collectivités ou organisations partenaires, et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans la présente fiche et déclare avoir été informé du caractère « de minimis » au sens du règlement CE de l'aide attribuée à ma société (**).

Je soussigné(e), _____ en tant que _____ certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date

Signature

Cachet

* Le signataire de ce document doit disposer des pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise.

** (règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, JO L 352 du 24.12.2013).